

Justice

Le mari violent condamné à quatre mois de prison ferme, à Clermont-Ferrand

Article réservé aux abonnés

Publié le 13/09/2022 à 07h03 | Olivier Choruszko



La jeune femme avait entamé des démarches pour se séparer de son mari. Celui-ci, à l'audience, a maintenu qu'il l'ignorait. © MARQUET Frédéric

Une jeune clermontoise, en instance de divorce, passait sa soirée avec son nouveau compagnon lorsque son mari et son frère ont fait une soudaine et brutale irruption chez elle. Ils étaient jugés en comparution immédiate, ce lundi.

La victime, mariée à 16 ans et demi, en Turquie, avec un homme devenu violent, avait entamé des démarches pour se séparer. « Elle avait envie de vivre enfin libre », relate Me Sandrine Nolot, son avocate. Mais le 7

septembre dernier, le joug de ce mari brutal l'a rattrapé. Il est près de 23 heures. La jeune clermontoise, aujourd'hui âgée de 23 ans, est chez elle, avec son nouveau compagnon, lorsque celui-ci, ainsi que son frère, font irruption dans son appartement, après avoir brisé une baie vitrée.

Des coups de ceintures...

L'époux en colère frappe et bouscule la jeune femme. Puis, toujours aidé de son beau-frère, il fond sur le rival, qui a pris la fuite simplement vêtu d'un jean. Aux policiers qui interviennent peu de temps après, le nouveau compagnon dira avoir reçu des coups de ceinture.

Ce que les deux hommes, jugés en comparution immédiate ce lundi, nient. Tout comme ils contestent l'idée d'une expédition punitive ce soir-là. « Je ne me suis pas rendu dans l'appartement pour vérifier quoi que ce soit mais pour chercher des médicaments pour mon beau-frère », affirme le frère, âgé de 26 ans, qui comparaît libre.

A lire aussi :

Condamné pour de nouvelles violences conjugales dans le Puy-de-Dôme : « Papa, pourquoi tu fais ça ? »

Le mari, 31 ans, affirme, derrière la vitre du box, qu'il était inquiet pour sa femme, laquelle n'avait pas répondu à ses appels quelques instants avant. N'avait-elle pas décidé de vivre sans lui ? Sans nier les difficultés au sein de leur couple, il prétend qu'il ne le savait pas.

« Tout le monde était au courant de votre séparation sauf vous !
»

CHARLES GOUILHERS, PRÉSIDENT DE L'AUDIENCE

« Tout le monde était au courant de votre séparation sauf vous ! », raille Charles Gouilhers, le président. Le magistrat n'est pas le seul à être perplexe face aux explications des prévenus. « Dans ce dossier, on constate des mensonges, des non-dits et des réponses de circonstance », tance François Chadeaux-Gallay au parquet.

Un système patriarcal ?

Au fil de l'audience se dessine le portrait d'un système patriarcal oppressant pour la victime. « La peur, c'est terminé ! », prévient Me Nolot. Mais Me Anthony D'Aversa, avocat du frère, bat en brèche cette image. « Je rappelle que mon client aime sa sœur, laquelle est libre de ses faits et gestes. » Il est condamné à six mois de prison avec sursis.

A lire aussi :

Sa compagne dénonce des violences conjugales depuis plus de 20 ans, un quadragénaire cantalien incarcéré

« Les faits sont gravissimes, mais on comprend que mon client, au moment où la femme qu'il veut reconquérir est avec un autre homme, ait cette réaction de colère », tente de comprendre Me Charlène Lambert, avocat du mari. Lui écope de douze mois de prison dont huit assortis d'un sursis probatoire de deux ans, avec maintien en détention.

Olivier Choruszko

Tél. 3919. Les femmes victimes de violences peuvent contacter ce numéro d'urgence, gratuit et anonyme,

accessible 7 jours sur 7.

CLERMONT-FERRAND JUSTICE PUY-DE-DÔME

LIRE PLUS D'ARTICLES